

LES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGLEMENTATION COSMÉTIQUE - MARCHÉ CHINE

RÉGLEMENTATION EXPORT EN COSMÉTIQUE



CADRE RÉGLEMENTAIRE INTERNATIONAL

principes globaux
bonnes pratiques
de fabrication



RÉGLEMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

exigences spécifiques
aux US,
en Chine, etc.



OBLIGATIONS CLÉS POUR L'EXPORT

personne responsable
dossier
d'information produit



RISQUES ET ENJEUX

droits de douane
évolutions
réglementaires

NOUVEAUTÉ 2026

COSMETIC VALLEY VOUS PRÉSENTE SON PROGRAMME DE FORMATION “**MAÎTRISEZ LES CLÉS DE LA CONFORMITÉ, LES STRATÉGIES D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ CHINE**”

EN PARTENARIAT AVEC 2 OPEN BEAUTY

Anticipez les défis et transformez la réglementation en véritable levier d'innovation !

De nos jours, les entreprises de produits de consommation sont confrontées à l'énorme tâche de mettre sur le marché des produits innovants, d'indéniable qualité et dans les plus bref délais. Une stratégie d'entrée sur le marché réussie intègre souvent une configuration complexe d'analyse des tendances de consommation, de savoir-faire scientifique, d'efficacité dans le développement de produits et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est également essentiel de prendre en compte l'analyse de faisabilité réglementaire dès le début du projet pour éviter un retard inattendu de dernière minute dans le lancement du produit.

Les produits cosmétiques commercialisés en Chine sont réglementés sous l'autorité de l'Administration Nationale des Produits Médicaux (National Medical Products Administration, NMPA).

Le Règlement d'Administration et de Supervision des Cosmétiques (Cosmetics Supervision and Administration Regulation, CSAR) et les règlements et normes subsidiaires régissent la conformité des produits.

Ce module de formation fournit un guide approfondi du cadre législatif cosmétique en Chine. L'accent est mis sur l'aide aux participants pour naviguer avec succès à la fois dans la réglementation cosmétique existante et dans la législation future prévue. Un bref aperçu des réglementations internationales sera donné pour aider les participants à développer des perspectives mondiales. Des ateliers avec des études de cas réels seront menés tout au long du module de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le cadre législatif cosmétique en Chine
- Identifier les incontournables qui réglementent la mise sur le marché des produits cosmétiques en Chine
- Comprendre le rôle de l'autorité nationale référente en matière de réglementation des produits cosmétiques commercialisés en Chine, la NMPA
- Comment se mettre en conformité et appliquer la réglementation CSAR

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre et s'appropriier les spécificités de la réglementation sur les produits cosmétiques en Chine
- Anticiper sur la meilleure stratégie à adopter pour entrer sur ce marché

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Rappel des fondamentaux de la réglementation cosmétique internationale
- Etude approfondie du cadre législatif en Chine
- Ateliers avec études de cas réel
- PowerPoint avec focus sur l'évolution législative et champs d'application du CSAR
- Partage d'expérience terrain

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis au travers des différents moyens utilisés (analyse de cas, quiz, questions/réponses, QCM fin de session).

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de l'industrie cosmétique engagés dans toutes les phases du développement de produits cosmétiques (Recherche & Développement, Affaires Réglementaires et Export), Professionnels de l'Assurance Qualité et du Contrôle Qualité.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique si ce n'est l'intérêt de mieux appréhender les particularités réglementaires de ce marché à haut potentiel pour les acteurs de notre filière cosmétique française

INTERVENANTE

María GALAN LOZANO, Innovation and Compliance, International Scientific & Regulatory Affairs, Sino-European Expert.

DATES/ LIEU/ TARIFS

- **Durée** du module de formation : **1 jour, sur 7 heures**
- **Localisation** : Maison de la Nouvelle Aquitaine, 19 rue d'Argenteuil, 75001 Paris
- **Dates : 2 sessions possibles : jeudi 2 avril 2026 ou mardi 1er décembre 2026**
- Groupe de 4 à 10 stagiaires
- **Tarif Adhérent : 750 € H.T / stagiaire**
- **Tarif Non-Adhérent : 900 € H.T / stagiaire**

NB : Possibilité de monter une session en Intra au sein de votre entreprise, à l'attention d'un groupe de collaborateurs, sur demande. Nous consulter > vbeaujouan@cosmetic-valley.com

Notre espace de formation Cosmetic Valley à Paris est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre forme de handicap, merci de vous rapprocher de nos services.

Inscriptions à nos modules de formation en ligne sur notre plateforme Cosmetic Valley Formation > <https://formation.cosmetic-valley.com/fr/>

Contact référent pour toute question relative à nos programmes de formation ou sujet de handicap > **Véronique Beaujouan** : email : vbeaujouan@cosmetic-valley.com – Tél. **06 95 62 72 51**



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION



Réglementation cosmétique en Chine – Comprendre, appliquer, anticiper. 7h.

1. Introduction & contexte global (45 min)

- Présentation des objectifs et de l'agenda
- Panorama du marché cosmétique mondial et chinois : consommateurs, tendances, enjeux
- Fondamentaux de la réglementation cosmétique internationale (définitions, classification, comparaison des grands cadres réglementaires)

2. Réglementation cosmétique en Chine – Cadre général (2h)

- Évolution législative et architecture du CSAR
- Définition et classification des produits : cosmétique vs médicament, produits pour enfants, "cosméceutiques"
- Principaux textes du CSAR :
 - Cosmetic Classification Rules and Catalogs
 - Administrative Measures on Cosmetics Registration and Notification
 - Management of Cosmetic Registration and Notification Dossiers



3. Fabrication, sécurité et conformité (1h15)

- Contrôle des ingrédients, exigences de sécurité et qualité
- Enregistrement, notification et exigences BPF
 - CSAR – Good Manufacturing Practices for Cosmetics
 - Supervision and Administration Measures on Manufacture and Operation



4. Étiquetage, allégations et communication (1h30)

- Règles d'étiquetage et mentions obligatoires
- Publicité, communication et justification des allégations
 - CSAR – Administrative Measures on Cosmetics Labeling
 - Standards for Cosmetic Efficacy Claim Evaluation

→ Atelier (30 min) : Analyse d'un étiquetage et d'une allégation pour un produit exemple

5. Surveillance et gestion post commercialisation (45 min)

- Suivi des effets indésirables et obligations de vigilance
 - CSAR – Measures for the Monitoring and Administration of Adverse Reaction of Cosmetics
- Contrôles et sanctions



6. Atelier pratique & conclusion (45 min)

- Étude de cas intégrée : mise sur le marché d'un produit cosmétique en Chine
- Récapitulatif, synthèse et questions/réponses

